

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

Étaient présents : Agnès CHATAIGNIER, Frédéric CUER, Gilles DELALIEU, Florent MAHE, Philippe NABONNE, Clément NORMAND-GARCIN, Antoinette PRIVAT, Laurent SALMERON.

Étaient représentés :

Étaient absents excusés : Corinne COCAGNE, Jean-Jacques DOMERGUE,

Étaient absents : Renaud COSTE, Frédéric DEVILLE, Régis PAUT, Marjorie SOULIER.

Secrétaire de séance : Florent MAHE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 19 JUIN 2025

Pour : Contre : Abstention : Unanimité

2. ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES SPORTIFS ET DE L'ATELIER MUNICIPAL

Pour : **Contre :** **Abstention :** **Unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-21-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire,

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre M SINQUET Christian en application des critères énoncés dans le cahier des charges,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser M le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Construction de vestiaires sportifs et d'un atelier municipal

Lot 1: VRD

- Entreprise SAS ANGLEZAN Frères
Zone Artisane – 30200 Vénéjan
 - Montant du marché : 52 986,60 € HT – 63 583,92 € TTC

Lot 2 : Gros Œuvres

- Entreprise LC Bâtiment
475 Route de Saint Gély – 30630 Cornillon
 - Montant du marché : 259 865,01 € HT – 311 838,01 € TTC

Lot 3 : Façades

- Entreprise SAS LAUGIER Pierre
ZAC de Beauregard – BP 80 – 84150 Jonquières
- Montant du marché : 13 698,60 € HT – 16 438,32 € TTC

Lot 4 : Menuiseries

- Entreprise DESCHAIN TRE David
1 Impasse du Courau – 30630 Saint André de Roquepertuis
- Montant du marché : 54 164,90 € HT – 64 996,28 € TTC

Lot 5 : Cloisons

- Entreprise PERIS Michel
9 Chemin le Courau – 30630 Saint André de Roquepertuis
- Montant du marché : 35 561,50 € HT – 42 673,80 € TTC

Lot 6 : Carrelage

- Entreprise SARL PINTO CARRELAGES
1 Chemin des Costes – 30140 Tornac
- Montant du marché : 2 983,03 € HT – 3 579,64 € TTC

Lot 7 : Peinture

- Entreprise SARL SANTOS et FILS
43 Boulevard du 08 Mai 1945 – 30110 La Grand Combe
- Montant du marché : 9 746,28 € HT – 11 695,53 € TTC

Lot 8 : Plomberie

- Entreprise SARL BONNEFOI
Impasse des Petits Ducs – Pist Oasis 4 – 30100 Alès
- Montant du marché : 87 610,27 € HT – 105 132,32 € TTC

Lot 9 : Électricité

- Entreprise HERVE THERMIQUE
Ecoparc – CS 20110 – 34130 Saint Aunes
- Montant du marché : 56 628,19 € HT – 67 953,83 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget communal 2025.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité.

3. SUBVENTION ASSOCIATION « LA BASSE-COUR »

Pour : **Contre :** **Abstention :** **Unanimité**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Comme prévu au budget, dans le cadre du projet de territoire « Empreinter l'espace » du collectif la Basse-Cour, le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental du Gard et la DRAC Occitanie qui ont initié un appel à projet : « Soutien à une résidence de territoire dans le domaine des écritures scéniques contemporaines », et dont le collectif est ressorti Lauréat.

Le collectif est donc intervenu sur la commune du 12 mai au 23 mai 2025 pour organiser des ateliers avec les élèves de l'école de Saint Nabor et les résidents de l'EHPAD du Val de Cèze. Mais également du 3 au 4 juin 2025 pour la mise en place de la visite guidée et la déambulation des artistes qui a eu lieu le 5 juin 2025 dont la population était conviée pour y assister.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** une subvention de 1 000,00 €

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG

Pour : **Contre :** **Abstention :** **Unanimité**

Monsieur Régis PAUT a rejoint le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L 5211-20,

Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 Mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Monsieur, Le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015,

Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :

- Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de **Territoire d'Energie GARD-SMEG**,
- Apporter des précisions sur les articles présents statuts,
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

✓ Statuts

5. QUESTIONS DIVERSES

- o Réunion du SCOT

Les services de l'agglomération du Gard Rhodanien et du département viendront en Mairie le 29 juillet 2025 à 14h00 pour parler des modifications en cours du SCOT, et du projet de révision ou d'abandon du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

- o Avancement de la construction des vestiaires sportifs et de l'atelier municipal
 - ✓ Le chantier est en avance par rapport aux prévisions. La chape sera réalisée cette semaine. Veolia et la Société Anglezan viendront la semaine prochaine pour faire le raccordement à l'assainissement.
 - ✓ Les agents techniques de la commune poseront les gaines et le coffret électrique. Il sera demandé à la Société Anglezan d'attendre que ces travaux soient faits avant de remblayer.
 - ✓ Nous sommes en attente d'un devis d'aménagement des vestiaires sportifs.
 - ✓ Une Convention sera signée avec le Club de Football Val de Cèze et l'École de Cornillon pour la mise à disposition des locaux.
- o Le contrat avec la société Sport Paysage Service ne sera pas reconduit. L'Atelier municipal se trouvant à proximité du stade, les agents techniques réaliseront les tontes et les tracés des terrains.
- o Une Gazette sera éditée pour informer la population de tous les projets réalisés au cours du « mandat ».
- o Un administré de la commune fêtera ses 100 Ans le 08 août 2025 dans le Parc Saint Nabor.
- o Le contrat de l'agent d'animation sera reconduit pour la rentrée 2025-2026.
- o Des dépôts sauvages ont été observés dans plusieurs recoins de la commune, dont certains ont été identifiés.
- o Il est observé que des administrés ne respectent pas le fait de sortir les sacs jaunes UNIQUEMENT à partir du mercredi soir. Une campagne de sensibilisation sera réalisée.

- Des opérations de débroussaillements vont être étudiées avec le soutien du Fonds Verts pour la réalisation des obligations légales de débroussaillements au niveau du Massif de Saint Sauveur (Saint Gély) et au vieux village.
- Courant juin et juillet, bon nombre de conflits de voisinages sont remontés jusqu'à la Mairie. Nous avons orienté les administrés vers le conciliateur de justice de Pont-Saint-Esprit pour désengorger les situations.
- Un projet d'installer des défibrillateurs dans l'ensemble des hameaux sera étudié à la rentrée.

Séance levée à 18h40.

Le Secrétaire de séance,
Florent MAHE

Le Maire,
Gilles DELALIEU